

# **Conditions d'achat - Bourse aux livres**

## **AESc**

### **1. Objet**

Le présent contrat a pour objet l'achat d'un livre ou d'un manuel scolaire destiné aux étudiants de Sciences (ci-après Livre) auprès de l'Intermédiaire. Le Livre objet du contrat est décrit dans l'Annexe ci-jointe.

### **2. Obligations de l'Acheteur**

L'Acheteur s'engage à conclure la vente si l'état du Livre correspond à celui défini en Annexe.

L'Acheteur s'engage à récupérer le Livre dans un délai de 10 (dix) jours ouvrés à compter de sa proposition d'achat qui peut se faire par voie écrite (mail, courrier) ou lors d'une vente directe (Bibliothèque Ernst & Lucie Schmidheiny (Sciences 2), Bourse aux livres à Sciences).

L'Acheteur s'engage à signer le présent contrat numériquement dans un délai de 10 (dix) jours à compter de sa réception.

En contrepartie du transfert de propriété du Livre, l'Acheteur s'engage à verser le prix de vente défini en Annexe à l'Intermédiaire lors de la signature du présent contrat.

### **3. Obligations de l'Intermédiaire**

L'Intermédiaire s'engage à confier le Livre à l'Acheteur dans l'état décrit en Annexe.

L'Intermédiaire s'engage à signer le présent contrat numériquement dans un délai de 10 (dix) jours à compter de sa réception.